



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Septembre 2019

secretariat-grandvillage77240@orange.fr
grandvillage77240@gmail.com
www.grandvillage77240.fr

Le 16 septembre 2019 à 20h30, à Cesson, Rue de la Plaine, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Le quorum est atteint avec 3114 voix (soit 61%) pour 2553 voix nécessaires.

Mme SCHAAFF-LABAYE, préside la séance.

Mme COUPARD Sylvie, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

La présidente de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale extraordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La présidente de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;

La Présidente rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

1 - FINANCEMENT DE LA RÉFECTION DU MUR ÉBOULÉ RUE D'ORMESSON

La présidente de séance aborde la question figurant à l'ordre du jour.

FINANCEMENT DE LA RÉFECTION DU MUR ÉBOULÉ RUE D'ORMESSON

Exposés de l'historique, de la chronologie des évènements et du financement, détaillés et consignés au Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'autoriser la Présidente à contracter un crédit

de 50 000,00 € auprès de l'organisme bancaire Le Crédit Mutuel sis à Vert St Denis pour la réalisation du projet :

Vote à mains levées :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir à sa Présidente de contracter un prêt auprès de l'établissement bancaire Le Crédit Mutuel pour le financement de la réfection du mur de la rue d'Ormesson.

Résultat des votes :

POUR : 3022 voix CONTRE : 57 voix ABSTENTIONS : 2 voix

Cette résolution est adoptée.

Vote à bulletin secret sur la décision du financement retenu :

- ▶ L'Assemblée Générale :
 - ▶ Ayant pris connaissance du rapport de Mme La Présidente du Conseil Syndical relatif à l'éboulement du mur en pierre de la rue d'Ormesson ;
- ▶ Considérant :
 - ▶ que parmi les sociétés sollicitées et les 3 devis présentés, celui retenu par le Conseil Syndical et validé par la Ville et l'ABF prévoit un coût total de 93 807.51 € ;
- ▶ la décision du Conseil Syndical de financer ces travaux par un emprunt de 50 000 € et une reprise sur fonds propres de 43 807.51 € ;
- ▶ et considérant à cette fin l'offre de la banque Crédit Mutuel pour un crédit de 50 000 € sur 4 ans au taux de 2,40% représentant des mensualités de 1 093.51 € et un coût total de 2 988.34 € ;
- ▶ Convient de l'obligation de diligenter ces travaux de reconstruction du mur de la rue d'Ormesson selon les règles de l'urbanisme en vigueur (permis de démolition-reconstruction n°77 495 19 000 55) ;
- ▶ Décide par vote que le financement du crédit se fera :
 - Option A : Financement du crédit par appel de charges exceptionnel
 - Option B : Financement du crédit par utilisation des sommes disponibles sur nos comptes

Résultat des votes :

OPTION A : 2016 voix OPTION B : 916 voix ABSTENTIONS : 159 voix

La résolution A est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h45.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

La présidente de séance

Annick SCHAAFF-LABAYE

La secrétaire de séance

Sylvie COUPART